

Procès-verbal du Conseil de Faculté du 18 février 2021

Membres présents : Mme Marie-Emma BOURSIER - - Mme Marie-Blanche DEVAUX - M Christophe HUE - Mme Fabienne JAULT - Mme Kathia KHELLADI - Mme Julie LECHAT - M. Stéphane MANSON - M. Franck MONNIER - Mme Wafa NABIL - M. Olivier PLUEN - Mme Édith TINJUS - Mme Clara XÉMARD

Membres avec procuration :

M. Frédéric CHAMPAGNE donne procuration à M. Pascal FOURNIER
M. Loïc DABIEL donne procuration à Mme Julie LECHAT
M. Colin GUYON donne procuration à Mme Julie LECHAT
M. Patrick HASSENTEUFEL donne procuration à M. Franck MONNIER
M. Patrick JACOB donne procuration à M. Franck MONNIER
M. Jean-Paul MARKUS donne procuration à Mme Clara XÉMARD
M. Terry OLSON donne procuration à Mme Marie-Emma BOURSIER
Mme Nathalie WOLFF donne procuration à Mme Marie-Emma BOURSIER

Membres excusés : M. Bernard KEIME-ROBERT-HOUDIN

Membres invités : Mme Muriel CHAGNY - M. Thibaut FLEURY-GRAFF - Mme Victoire LASBORDES - Mme Véronique MOREAU - Mme Mélanie RAVET

Membres invités excusés : Mme Pascale BERTONI - M. Jacques de MAILLARD - Mme Carole MARINHEIRO - M. Stéphane OLIVÉSI - M. Jean-Luc PENOT - Mme Sophie PETITRENAUD - M. Laurent WILLEMEZ

Madame le Doyen ouvre la séance à 9h.

Madame le Doyen accueille Monsieur Christophe HUE, nouveau membre du Conseil en qualité de représentant de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, chargé de mission de l'Enseignement Supérieur. Elle rappelle les liens étroits entre la Faculté et la Communauté d'agglomération, notamment en ce qui concerne le soutien de projets scientifiques via une politique de subvention. Elle donne la parole à Monsieur Christophe HUE qui présente son parcours : de formation ingénieur, il a exercé en biologie à l'UFR Simone Veil – Santé et fut vice-président du Conseil d'administration de la première mandature de Monsieur Alain BUI. Il a ensuite rejoint l'équipe de Madame Anne FAHY au service du développement économique en tant que chargé de mission de l'Enseignement supérieur pour les universités et pour les écoles. Il annonce qu'il est actuellement en négociation avec la présidence de l'UVSQ pour la nouvelle convention 2021 et invite à se rapprocher de la présidence afin de communiquer les éventuels besoins de la Faculté.

Madame le Doyen fait le point sur les procurations et constate que le quorum est atteint.

1- Approbation du procès-verbal du Conseil de Faculté du 26 novembre 2020

Vote : reporté au prochain Conseil

VOLET INSTITUTIONNEL

2- Information sur le résultat des élections des Écoles Graduées de Droit et de Sociologie et Science politique

La science politique n'étant pas représentée aujourd'hui au Conseil de Faculté, Madame le Doyen cède la parole à Monsieur Thibaut FLEURY-GRAFF qui informe que les élections de l'École Gradué de Droit se sont tenues fin janvier avec un taux de participation plutôt satisfaisant. Tous les sièges des membres élus au conseil ont été pourvus (6 en collège A, 6 en collège B et 6 en collège BIATSS). La désignation de la direction permanente devrait avoir lieu courant mars. Il précise que le directeur est désigné par les opérateurs mais sur avis du conseil de la Graduate School avec un appel à candidatures afin d'être le plus démocratique et le plus transparent possible. Il précise que le conseil fonctionne avec les membres élus mais aussi avec les représentants de tous les laboratoires et de toutes les mentions soit en tant que membres de droit soit en tant que membres nommés et également avec un certain nombre de membres de d'autres instances comme l'École doctorale ce qui permettra d'avoir une instance représentative de la communauté scientifique et administrative de l'Université Paris-Saclay et d'initier ainsi un certain nombre de chantiers tant sur des questions concrètes (durée des stages de M2, sélection en master, financement des doctorats...) que sur des questions plus générales (initiation de projets de recherche innovants...). Monsieur FLEURY-GRAFF appelle l'attention de Madame Julie LECHAT sur l'absence de candidature d'étudiants. Il semblerait que des élections spécifiques aux usagers soient organisées ultérieurement.

3- Information sur la loi LPPR

Madame le Doyen annonce que Monsieur Franck MONNIER a assisté à une réunion initiée par Madame Sylvie RETAILLEAU en présence de Monsieur Patrick CURMI et des doyens des Facultés de droit et de la Faculté de science à la suite des demandes formulées auprès des présidences aux fins qu'elles expriment leur position après le vote de la loi LPPR et de ses conséquences sur notre statut.

Monsieur Franck MONNIER assure que les nouvelles ne sont pas satisfaisantes mais indique que, même si, personnellement, Madame RETAILLEAU n'est pas très favorable à la qualification (vient des sciences dures), elle n'est pas opposée à ce qu'il puisse y avoir des règles différentes pour les sciences humaines et dont le Droit dans les comités de recrutement qui seront organisés dans le cadre de Paris-Saclay. Elle a réuni un groupe de travail de membres élus au Conseil d'administration (sans représentant de chacune des disciplines) pour faire des propositions à Paris-Saclay afin que nous puissions trouver notre place et faire entendre nos spécificités.

VOLET PÉDAGOGIQUE

4- Information sur les conditions de retour des étudiants au titre de la circulaire du 22 janvier 2021

Madame le Doyen évoque la circulaire du 22 janvier 2021 qui implique l'accueil des étudiants à 20 % de nos capacités d'accueil et dans la limite de 20 % de maquette soit à peu près une journée par semaine et par étudiant.

Ce système est fondé sur la possibilité, dans la mesure du possible, d'accueillir les étudiants en travaux dirigés en présentiel sous la forme de demi-groupes (les jauges des salles étant maintenues) pour les premières années de licence avec un certain nombre de contraintes supplémentaires (nombre total d'étudiants sur le site, organisation des allées et venues en demi-journée afin d'éviter le déjeuner des étudiants à la Faculté, organisation du ménage). Les étudiants, qui ont l'obligation d'assiduité, peuvent donc décider de ne pas venir assister aux TD en présentiel ce qui implique que les TD doivent être doublés d'un enregistrement ou d'une diffusion en synchrone via zoom.

Nous avons été confrontés à l'obligation, dans un délai très bref, de fermer notre site entre 18h et 20h. Il a donc fallu basculer les TD prévus après 18h sur d'autres créneaux horaires ce qu'il était impossible de faire pour tous les TD pour des questions de conflits d'emploi du temps et pour des questions de jauge ce qui explique qu'un certain nombre de TD soit passé en distanciel impliquant que certains étudiants ont eu très peu de TD proposés en présentiel.

Par ailleurs, les étudiants qui assistent aux TD en présentiel ne peuvent assister aux cours d'amphithéâtre ce qui contraint les enseignants à enregistrer leur session zoom en synchrone afin de permettre aux étudiants de rattraper leurs cours.

Après quelques difficultés de mise en route, les retours sur la présence des étudiants sont mitigés avec une grande hétérogénéité entre les groupes de TD (très peu d'étudiants présents excepté le samedi) mais les chargés de TD confirment que les étudiants sur site sont ravis d'être là. Les chargés de TD demandent désormais aux étudiants de confirmer leur présence en amont afin qu'ils ne se déplacent inutilement.

Il y a donc une hétérogénéité dans les situations et nous le savions. Quoiqu'il en soit nous ne pouvions garantir à tous les étudiants des TD en présentiel.

Madame Julie LECHAT confirme que, globalement, tout se passe plutôt bien, surtout pour les étudiants en grande difficulté qui bénéficient de ce système. Elle demande s'il ne serait pas pertinent de fixer un seuil en-dessous duquel le TD aurait lieu ou pas.

Madame le Doyen informe que la philosophie est de maintenir ce processus et de proposer aux étudiants qui en ont le plus besoin et qui le peuvent de venir à la Faculté. Les TD seront maintenus tant qu'il y aura des étudiants. Il serait dommage d'imposer un seuil et de supprimer des TD car nous ne serions plus dans l'état d'esprit de proposer cette possibilité aux étudiants les plus fragiles.

Madame Victoire LASBORDES confirme un très faible nombre d'étudiants en TD y compris le samedi matin et de la difficulté de jongler entre le support présentiel/distanciel.

Madame Marie-Blanche DEVAUX explique que la plupart des étudiants ne viennent pas sur site car ils n'ont pas la possibilité de rester à la Faculté pour assister à la fois à leurs cours de 8h à 10h en présentiel et à leurs TD à 10h en distanciel n'ayant pas de salle à leur disposition. Elle précise que des TD de double-licence ont dû être placés le samedi matin en raison du dépassement de la jauge.

Monsieur Franck MONNIER confirme que le problème ne vient pas des CM mais des TD en distanciel et que certains collègues ont choisi de ne pas ouvrir de TD pour leur matière en raison de l'absence de créneau horaire disponible avant 18h.

Madame Clara XÉMARD interroge sur la possibilité d'augmenter la capacité d'accueil tout en respectant la jauge de 20 % au vu du peu d'étudiants présents sur site (y compris le samedi matin). Est-il envisageable, après un sondage réalisé par le chargé de TD, d'autoriser des étudiants la semaine A à venir en semaine B et vice-versa ?

Monsieur Franck MONNIER précise qu'après un bilan de 2 semaines, il est envisageable d'abolir les semaines A et B pour les TD sous réserve d'un nombre maximal de 50 % d'étudiants présents inscrits en TD.

Madame le Doyen répond que cette question avait déjà été évoquée en Bureau de Faculté et qu'effectivement il serait judicieux d'autoriser les étudiants à venir s'ils le souhaitent toutes les semaines dans la limite de la jauge de 50% des étudiants du TD. Le mieux est que les chargés de TD sondent leurs étudiants et qu'ils s'inscrivent afin de ne pas dépasser la jauge de 50 %.

Monsieur Olivier PLUEN insiste sur le fait que beaucoup d'étudiants en distanciel ne jouent pas le jeu de l'interaction (très peu de participation, caméras éteintes).

Madame Julie LECHAT confirme effectivement qu'elle a constaté que les étudiants sur zoom n'étaient pas aussi impliqués que les étudiants en présentiel en raison notamment de questions structurelles (ils n'entendent pas les questions des étudiants présents par exemple). Par ailleurs, certains chargés de TD refusent d'interagir avec des étudiants en zoom en fonction de la semaine A ou B précisant qu'ils répondront à leurs questions la semaine suivante. Elle ajoute que s'agissant des inscriptions des étudiants, un google drive avait été proposé par certains enseignants afin de laisser la priorité aux étudiants dont c'était la semaine tout en permettant l'inscription des autres étudiants.

Monsieur Franck Monnier propose que les chargés de TD utilisent leur espace Moodle et la fonction sondage pour l'inscription des étudiants aux TD en présentiel.

Madame Clara XÉMARD mentionne que les étudiants de première année maîtrisent très mal les outils techniques notamment Moodle et Celcat (ils ne savent pas à quel groupe ils sont rattachés, ne connaissent pas le nom de leur chargé de TD, ne savent pas consulter leur emploi du temps) et demande s'il est d'envisager une formation dès le début de l'année.

Madame le Doyen répond qu'il était prévu d'aborder ce sujet dans le point 8 inscrit à l'ordre du jour à savoir : **Information sur la mise en place d'un dispositif de soutien/tutorat en faveur des étudiants de L1 et L2 dans le contexte de crise sanitaire actuelle**

Elle informe que le Ministère a annoncé en décembre dernier attribuer des budgets spécifiques à la mise en place de tutorat, au départ à destination uniquement des L1 puis des L1 et des L2. Un appel à candidatures a été lancé auprès des étudiants de M2 et des doctorants et 9 tuteurs ont été recrutés jusqu'à la fin du mois d'avril. Chacun d'entre eux dispensera 2 groupes de tutorat de 2 heures par semaine. Pour l'instant, environ 40 étudiants se sont inscrits via un google Sheets ce qui est très peu. Pour l'heure, nous ouvrons à partir du 1^{er} mars et à distance presque 8 groupes de tutorat avec un maximum de 8 étudiants/groupe à raison de 2 ou 4 heures par semaine/étudiant du lundi au vendredi de 18h à 20h et le samedi matin. Les deux missions principales de ces tuteurs portent sur l'accompagnement des étudiants (préparation de leur travail) et l'acclimatation à l'outil Moodle.

Madame Clara XÉMARD interroge sur la possibilité de former les étudiants aux recherches juridiques via les outils numériques.

Madame le Doyen annonce qu'outre la formation à l'ENT et à Moodle, ils seront formés à l'usage de la BU numérique avec notamment l'accès via Dalloz à l'ensemble des manuels.

Monsieur Franck MONNIER précise que les tuteurs ont également leur propre espace Moodle ce qui leur permet de proposer des activités aux étudiants afin de les familiariser à Moodle.

Madame le Doyen informe par ailleurs que le Ministère a diffusé le 16 février de nouvelles circulaires :

- La première liée aux stages : l'année dernière, un assouplissement permettait aux étudiants de prolonger leur stage jusqu'au 31 décembre (au lieu du 15 novembre). A priori, cette possibilité serait reconduite cette année mais nous attendons toutefois la confirmation de Saclay. En revanche, ceci ne permet pas pour autant de retarder au-delà du 17 décembre les délibérations de jury de M2. A noter des aménagements possibles comme l'année dernière sur les stages de 5^{ème} année avec la possibilité d'aménager les MCC par lesquelles nous évaluerons les étudiants et la durée du stage qui peut être assouplie au regard des éléments communiqués par le Ministère.
- La deuxième circulaire concerne le suivi psychologique des étudiants. Les établissements ont reçu les fonds nécessaires pour la mise en place de

conventions avec des psychologues gérées par la présidence de l'université permettant aux étudiants de suivre s'ils le souhaitent 3 séances de 45 minutes.

- La troisième circulaire informe de la réouverture des CROUS. Par conséquent, La Palette CROUS rouvrira à la Faculté à partir du 1^{er} mars avec, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent, l'autorisation de consommer sur place. La Palette ayant sa propre jauge cela n'empiète pas sur notre capacité à accueillir les étudiants pour les activités de travaux dirigés. Par contre, nous avons fait le choix de ne pas ouvrir la salle vitrée afin d'éviter un flux d'étudiants entrants et sortants, impossible à appréhender eu égard aux capacités d'accueil.

5- Articulation des parcours de licences pour les doubles-parcours droit et science politique

Madame le Doyen évoque les préoccupations et les interrogations des étudiants dont nous a fait part Madame Julie LECHAT.

Monsieur Franck MONNIER explique que cette question sera abordée très prochainement lors de la réunion du Groupe de travail licence. Cette année, nous avons eu une plus grande difficulté à gérer l'emploi du temps en raison de toutes les circonstances exceptionnelles liées à la crise sanitaire avec notamment beaucoup plus de chevauchements de matières entre le droit et la science politique avec une véritable difficulté pour les étudiants qui ont choisi cette double voie.

Madame le Doyen ajoute que nous devons également travailler sur la double-licence droit-anglais pour des raisons différentes notamment en raison de difficultés d'emplois du temps.

Monsieur Franck MONNIER ajoute qu'il est impératif de se réunir en amont notamment afin d'harmoniser les jurys côté droit et côté IECI. De plus, cette année, nous avons été confrontés à une difficulté supplémentaire : une partie des formations de l'IECI étant en distanciel, nous avons dû accueillir des étudiants de la double licence à la Faculté afin qu'ils puissent suivre leur TD sur notre site ce qui nécessite une coordination.

6- Vote sur l'alignement du format des TD de langues sur les UE disciplinaires

Madame le Doyen rappelle que l'année dernière nous avons voté le passage à distance des TD de langue en première année avec l'idée de modifier aussi les contenus puisque nous nous inscrivons dans une idée de certification proposée aux étudiants qui sera rendue obligatoire par les dispositions légales dans les années à venir. L'idée est de mettre en place un enseignement plus tourné vers la préparation à cette certification

Elle propose de reporter ce point lors d'un prochain Conseil après un bilan complet de Mesdames Christiane MALAPLATE et Kirsty MITCHELL, enseignantes en langue.

Vote : reporté au prochain Conseil

7- Information sur le vote de la prolongation de la session d'examen en CFVU

Madame le Doyen annonce qu'une épreuve de QCM a dû être annulée puisque le paramétrage de Moodle laissait apparaître au fur et à mesure les bonnes réponses ce qui nous a obligé à annuler et à reprogrammer cette épreuve en dehors des bornes du calendrier universitaire voté l'année dernière.

Cette prolongation sera soumise au vote de la prochaine CFVU afin de valider rétroactivement cet examen du 11 février.

Madame Julie LECHAT souhaite savoir ce qu'il adviendra si toutefois cette prolongation n'était pas votée par la CFVU.

Madame le Doyen explique qu'elle doute que cette prolongation soit rejetée et qu'il s'agit avant d'une précaution.

8- Information sur la mise en place d'un dispositif de soutien/tutorat en faveur des étudiants de L1 et L2 dans le contexte de crise sanitaire actuelle

Ce point a été abordé ci-dessus.

9- Vote sur le renouvellement de la convention de délocalisation des cours du Master 1 mention « Droit international et européen » parcours « Droit international et européen des affaires » avec le Cabinet d'avocats Linklaters

Madame le Doyen soumet aux votes successivement toutes les conventions de délocalisation, lesquelles permettent aux étudiants d'être accueillis dans des cabinets d'avocats. Ces conventions restent inchangées hormis l'ajout, à la demande des services centraux, d'une clause relative au RGPD.

Vote : à l'unanimité

10- Vote sur le renouvellement de la convention de délocalisation des cours du Master 2 « Droit des affaires » et « Droit international et européen » parcours « Droit de la concurrence et des contrats » avec le Cabinet d'avocats Borrel

Vote : à l'unanimité

11- Vote sur le renouvellement de la convention de délocalisation des cours du Master 2 « Droit des affaires » et « Droit international et européen » parcours « Droit de la concurrence et des contrats » avec le Cabinet d'avocats Gide Loyrette Nouel

Vote : à l'unanimité

12- Vote sur le renouvellement de la convention de délocalisation des cours du Master 2 « Droit des affaires » et « Droit international et européen »

parcours « Droit de la concurrence et des contrats » avec le Cabinet d'avocats White & Case LLP

Vote : à l'unanimité

- 13- Vote sur le renouvellement de la convention de délocalisation des cours du Master 2 « Droit des affaires » et « Droit international et européen » parcours « Droit de la concurrence et des contrats » avec le Cabinet d'avocats Clifford Chance**

Vote : à l'unanimité

- 14- Vote sur le renouvellement de la convention de délocalisation des cours du Master 2 « Droit des affaires » et « Droit international et européen » parcours Droit de la concurrence et des contrats » avec le Cabinet d'avocats UGGC**

Vote : à l'unanimité

Madame le Doyen invite Madame Muriel CHAGNY à faire part de son projet de mentorat à destination des étudiants de M1 en partenariat avec des cabinets d'avocats et d'autres universités.

Madame Muriel CHAGNY explique qu'il s'agit d'un projet mené avec l'Ordre des avocats du Barreau de Paris qui consiste en un mentorat prioritairement destiné aux étudiants de master 1. La raison de ce projet tient à la crise sanitaire et au fait que les étudiants se sentent esseulés et isolés. L'idée est que l'étudiant volontaire choisisse deux matières (droit des affaires, droit public, droit social, droit civil et droit pénal) parmi lesquelles une seule sera retenue par l'Ordre des avocats en fonction des propositions de mentorat faites par les avocats parisiens.

Un projet de convention-cadre est en cours avec la présidence de l'université.

Par ailleurs, initialement, il était prévu une convention tripartite (étudiant, avocat et université) mais, afin d'éviter une lourdeur supplémentaire, la proposition est d'établir une convention bipartite (étudiant et avocat).

Madame Muriel CHAGNY propose d'élargir ce mentorat à l'Ordre des avocats du Barreau de Versailles.

Monsieur Pascal FOURNIER trouve le projet très intéressant et reste ouvert à toute proposition.

- 15- Vote sur le renouvellement de la convention avec l'UNJF**

Madame le Doyen explique que cette convention ne pourra faire l'objet d'un vote car elle a été informée récemment d'une nouvelle demande d'informations complémentaires de la DEFIP. Cette convention existe depuis 15 ans et n'a pas été modifiée si ce n'est que le montant des frais que nous réglons a diminué depuis la dernière convention.

Vote : reporté au prochain Conseil

16- Vote sur la convention de partenariat avec HEC

Madame le Doyen annonce que cette convention qui existe depuis une quinzaine d'années permet d'accueillir un peu moins d'une quarantaine d'étudiants HEC au sein de la Faculté afin qu'ils obtiennent, en 48 ECTS, via un programme mixant première, deuxième et troisième année, une licence à l'issue de cette année de formation au sein de la Faculté.

A son terme depuis un peu plus d'un an et demi, nous sommes en phase de négociation de cette convention qui ne prévoit pas de contrepartie à l'accueil des étudiants de HEC afin de permettre l'inscription de 5 étudiants de master 2 (choisis par leurs directeurs de formation) dans des certifications spécialisées (intelligence artificielle, luxe...) exclusivement en anglais se déroulant entre avril et mai (une centaine d'heures).

Au cours d'une discussion en Bureau, il est apparu pertinent de ramener la durée de validité de 5 ans à 3 ans afin de faire un bilan, modification validée par le service juridique de l'université en novembre sans nécessiter un nouveau passage en commission-conventions. Par la suite, nous avons reçu plusieurs mails de la CFVU, de la DAF et de la DEFIP qui ne nous mettent pas en mesure de soumettre cette convention au vote.

Vote : reporté au prochain Conseil

17- Vote sur la maquette IEJ de l'année universitaire 2020-2021

Madame le Doyen précise que la maquette de l'année en cours est inchangée (pas de modification du montant des droits spécifique).

Les nouveaux processus de l'université réclament un vote même s'il n'y a pas de diplôme attaché au suivi de cette formation alors que jusqu'à présent nous soumettions la maquette à chaque nouveau contrat quinquennal ou lors de modifications.

Madame Clara XÉMARD précise qu'il s'agit d'une maquette à coût constant avec laquelle nous préparons au mieux les étudiants tant à l'admissibilité qu'à l'admission en attendant une réforme de l'examen qui semble se profiler sans doute pour septembre 2022. La commission Clavel a proposé d'exiger que les étudiants soient titulaires d'un M2 pour pouvoir passer l'examen du CRFPA, (proposition qui semble avoir été approuvée par l'association des directeurs de l'IEJ de France) et l'introduction de la déontologie au titre des épreuves du CRFPA (beaucoup plus contestée).

Une véritable discussion est engagée entre le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le CND et l'association des directeurs d'IEJ. Une réunion devrait avoir lieu en juin.

Elle ajoute que cette année le taux de réussite a été extrêmement important, supérieur aux années précédentes (comme tous les IEJ) de sorte que les inscriptions dans les écoles d'avocats ont, par endroit, doublé.

Par ailleurs, elle souligne l'arrivée de la nouvelle gestionnaire de l'IEJ Madame Camille CAYOL.

Madame le Doyen en profite pour remercier Mesdames Carole MARINHEIRO et Mélanie RAVET pour l'important travail accompli notamment sur la procédure de recrutement et de sélection ainsi que sur le travail de transition entre le départ de Madame Zénèbe AIT KADDOUR et l'arrivée de la nouvelle gestionnaire.

Monsieur Pascal FOURNIER confirme l'explosion du taux de réussite à l'entrée aux écoles d'avocats de cette année avec 3 observations :

- Tout d'abord, on ne comprend pas vraiment ce qui a pu se passer et il y a une réflexion à mener sur les conditions de réussite de cet examen ;
- Ce taux d'admission important met les écoles en grande difficulté (cette année à Versailles on constate un effectif d'un peu plus de 600 étudiants au lieu des 400 habituellement). Les locaux ne sont pas adaptés pour accueillir autant d'élèves et cela pose également des problèmes d'organisation et de qualité d'enseignement ;
- Cela pose aussi des difficultés à ces élèves qui pour bon nombre ne trouveront pas de travail dans nos cabinets et vont encore une fois s'orienter vers le privé. Nous savons qu'il y a beaucoup d'entreprises qui sont friandes d'embaucher des élèves qui sortent de nos écoles parce qu'ils sont bien formés mais le but n'est pas de voir tous les élèves que nous formons s'évader dans le privé.

Une réflexion doit être menée pour la prochaine session notamment pour savoir pour quelles raisons ce taux a explosé et faire en sorte de revenir à un chiffre « normal ».

Vote : à l'unanimité

18- Vote sur le renouvellement et la modification du diplôme d'université Compliance officer spécialité lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

Madame le Doyen explique que ce DU qui existe depuis maintenant 5 ans, ouvert en formation continue (20 stagiaires) et en formation initiale (5 étudiants), a vocation à former des personnels des services de conformité aux problématiques de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme avec une maquette d'une durée de 7 mois qui fait son succès. La modification tient à l'ajout d'une journée supplémentaire de formation soit 8 journées de formation. L'ensemble du programme étant maintenu à l'identique avec entre autres 7 journées de séminaires juridiques et opérationnels avec des parties prenantes essentielles dans la matière (TRACFIN, le Parquet national financier, des directeurs de conformité spécialisés dans la LCB/FT de groupes bancaires et/ou de transferts de fonds).

Elle précise que la formation est toujours à l'équilibre puisque l'ouverture d'un DU ne peut se faire que s'il y a équilibre financier.

Vote : à l'unanimité

19- Vote sur la création du diplôme d'université Compliance officer spécialité anti-corruption

Madame le Doyen annonce la création du DU Compliance officer spécialité anti-corruption qui est complémentaire au DU Compliance officer spécialité lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Ce DU s'inscrit dans le même schéma que le précédent c'est-à-dire 8 journées de formation avec 2 journées ½ de formation juridique et les autres journées consacrées à la formation très opérationnelle avec des parties prenantes essentielles dans la matière (l'Agence française anti-corruption, le Parquet national financier, des directeurs de la conformité de grands groupes).

Les stagiaires sont principalement là aussi des professionnels issus des services de conformité et quelques stagiaires de formation initiale.

Cette proposition est nourrie par la loi Sapin de 2016 qui a élargi de façon très importante les obligations de nombreuses entreprises en matière de lutte contre la corruption avec un besoin de formation extrêmement important de la part des entreprises auquel se sont ajoutées les demandes des stagiaires du DU LCB/FT. Elle ajoute que la formation implique un seuil d'ouverture de stagiaires qui permet un équilibre financier comme pour tous les DU.

Vote : à l'unanimité

Monsieur Olivier PLUEN intervient pour demander s'il est envisageable de créer un DU avec 2 branches.

Madame le Doyen répond que, pour l'heure, il y a très peu de cadrage, la seule contrainte étant l'équilibre financier (possibilité de s'adosser à un partenaire ou à un public en nombre suffisant).

VOLET ÉVÉNEMENTIEL

20- Information sur le déroulement du Forum des masters du 28 janvier 2021

Madame le Doyen précise que le Forum des masters a rencontré un vif succès cette année avec la mise en place d'une page dédiée sur le site web de la Faculté permettant le dépôt de films de présentation des masters. L'idée est de pérenniser cette procédure (en espérant que le Forum aura lieu en présence des étudiants l'année prochaine) qui permet de donner une vitrine à nos différents masters et de fournir les premiers éléments d'information aux étudiants à la recherche de leur formation. Elle remercie tout particulièrement Mesdames Carole MARINHEIRO, Piarrine PERRIER et Monsieur Paul BRÉANT pour le travail remarquable réalisé.

21- Information sur le déroulement de la JPO virtuelle du 6 février 2021

Madame le Doyen précise que la JPO s'est déroulée à distance. Les présentations des formations ont été proposées sur toute la journée.

Monsieur Christophe HUE informe que la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines est associée aux JPO de l'UVSQ et que deux guides importants sont à la disposition des étudiants, l'un sur la mobilité, l'autre sur l'aide au logement. S'agissant de la mobilité, il annonce un test de mise à

disposition de patinettes électriques dans la ville nouvelle avec un tarif préférentiel pour les étudiants.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Julie LECHAT souhaiterait obtenir les résultats des jurys de délibération des semestres impairs afin de faire le parallèle avec ceux de l'année dernière.

Madame le Doyen répond que pour l'heure c'est un peu tôt mais qu'elle ne manquera pas de les communiquer en Bureau et en Conseil.

Monsieur Franck MONNIER annonce que les taux de réussite de l'année dernière en L1 L2 L3 étaient légèrement moindres mais cette année les résultats devraient être assez nettement supérieurs, au moins pour la L1 et la L2 (36 % pour la L1P1 contre 27-28 % l'année dernière). Deux facteurs possibles : l'absence d'examen terminal et le passage en contrôle continu plutôt favorable, la disparité de certains QCM.

Madame Victoire LASBORDES confirme ces propos puisqu'en L3 les notes sont excellentes dans les matières purement juridiques.

Monsieur Olivier PLUEN interroge sur les maquettes de masters 2.

Madame le Doyen explique que Saclay s'adresse directement aux directeurs de formation et/ou aux responsables de mention sachant qu'à l'UVSQ nous n'avons aucun référent mention Saclay ce qui engendre des difficultés d'information et de communication. Chaque année, le service de formation de Saclay via le processus Copernic interroge sur d'éventuelles modifications marginales ou substantielles apportées aux maquettes paramétrées par les enseignants et votées par les instances de Paris-Saclay. Ces maquettes font simplement l'objet d'une information en Conseil de Faculté. Nous ne sommes pas destinataires des extractions de Copernic. Nous avons tenté de travailler sur la mise en place d'un circuit pour avoir des extractions fiables afin que les gestionnaires de scolarité puissent paramétrer ces maquettes avant la rentrée. La contrainte tient à la nécessité pour le Doyen de valider les modifications des collègues afin d'attester du respect des volumes horaires puisque tout doit se faire à coût horaire constant. Chaque directeur de master est donc responsable de l'ensemble du processus.

Monsieur Olivier PLUEN profite de ce conseil pour annoncer deux projets autour des cliniques juridiques. Par ailleurs, il souhaite savoir si des élections relatives au renouvellement du Conseil de Faculté sont prévues prochainement.

Madame le Doyen répond que les élections prévues initialement le 15 avril seront très probablement reportées en raison de la planification d'un grand nombre d'élections au sein des différentes composantes et de la situation sanitaire, la présidence réfléchissant à une solution de vote à distance.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Doyen lève la séance à 11h15.